

COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(loire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARR112024

Madame le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,

Vu le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation,

Vu les travaux de remplacement d'un support télécom effectués par la SAS POTAIN de Charlieu

Vu l'arrêté de Madame le Maire n° ARR062024 du 22 Février 2024

Considérant que ces travaux ne seront pas terminés au 16 Mars 2024,

ARRETE

Article 1 :

La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits, sauf riverains, du 17 au 22 Mars 2024 de 8 h à 18 h sur le chemin de Mayençat.

Article 2 :

Une signalisation sera mise en place par l'entreprise SAS POTAIN de Charlieu.

Article 3 :

Madame le Maire sera chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

* SAS POTAIN de Charlieu

* Gendarmerie de VILLEREST (Loire)

Fait à Villemontais, le 15 Mars 2024

Le Maire,

Marie Françoise GAUME

